

cours de ce siècle il déclare qu'on peut affirmer en toute vérité que chacune d'elles, Empire, Monarchie, République, est bonne, pourvu qu'elle sache marcher droit à sa fin. c'est-à-dire le bien commun pour lequel l'autorité sociale est constituée.

VIII.—Il déclare que tous les individus sont tenus d'accepter les gouvernements qui les régissent, et de ne rien tenter pour les renverser ou pour en changer la forme ; que cependant (au contraire de l'Eglise dont la forme de gouvernement se conservera sûrement jusqu'à la consommation des siècles,) les formes de gouvernements civils ne sont pas perpétuelles, et que lorsque des changements se produisent dans les constitutions politiques des peuples, les accepter n'est pas seulement permis mais réclamé, voire même imposé par la nécessité du bien social qui les a faits et les maintient.

IX.—Il déclare aussi que l'acceptation du gouvernement actuel de la France est la ligne de conduite la plus sûre et la plus salutaire pour tous les Français, qu'ils doivent mettre de côté les dissentiments politiques qui les divisent et que tous leurs efforts doivent se combiner pour conserver ou relever la grandeur morale de leur patrie.

X.—Il constate qu'il y a une grande différence entre le pouvoir établi et les lois promulguées par ce même pouvoir. La fidélité au pouvoir établi n'empêche pas de combattre par tous les moyens légaux et honnêtes sa mauvaise législation.

XI.—Il recommande aux catholiques de ne pas provoquer de scission au sujet du Concordat, sujet dont il appartient au Saint Siège de s'occuper.

XII.—Enfin il se prononce contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat. voici quelques unes de ses paroles sur ce sujet important : Nous ne tiendrons pas le même langage sur l'autre point concernant le principe de la séparation de l'Etat et de l'Eglise, ce qui équivaut à séparer la législation humaine de la législation chrétienne et divine. Nous ne voulons pas nous arrêter à démontrer ici tout ce qu'a d'absurde la théorie de cette séparation ; chacun le comprendra de lui-même. Dès que l'Etat refuse de donner à Dieu ce qui est à Dieu, il refuse, par une conséquence nécessaire, de donner aux citoyens ce à quoi ils ont droit comme hommes ; car, qu'on le veuille ou non, les vrais droits de l'homme naissent précisément de ses devoirs envers Dieu. D'où il suit que l'Etat, en manquant, sous ce rapport, le but principal de son institution, aboutit en réalité à se renier lui-même et à démentir ce qui est la raison de sa propre existence. Ces vérités supérieures sont si clairement proclamées par la voix même de la raison naturelle, qu'elles s'imposent à tout homme, que n'aveugle pas la violence de la passion. Les catholiques, en conséquence ne sauraient trop se garder de soutenir une telle séparation. En effet, vouloir que l'Etat se sépare de l'Eglise, ce serait vouloir, par une conséquence logique, que l'Eglise fût réduite à la liberté de vivre selon le droit commun à tous les citoyens.

L'encyclique contient une approbation de la récente déclaration des Cardinaux.